

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 22 juin 2022 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A), excusés (E) ou donnée incomplète (X)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
E	Laure MALHERBE	E	Daniel COLIENNE
P	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Claude ANCIEN	P	Bruno KHUAT DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	E	Marie-Françoise JACOT
E	Christiane DELMAL	E	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	E	Alain HENRY de HASSONVILLE
E	Julie BOUCHAT	A	Yvette SEPULCHRE
A	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
A	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
P	Alphonse PIQUERAY	E	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 02 février 2022 ;
2. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 1, 2 et 3 ;
3. Divers.

Déroulement de la réunion

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents. Au regard du quorum non atteint, et bien que le ROI de la CLDR de Sprimont permette que les décisions puissent être prises en nombre restreint, il s'agira tout de même par la suite d'envoyer ce présent PV à tous par courriel afin de récolter les éventuelles remarques des absents et/ou excusés et de ratifier la priorisation des fiches faisant l'objet de cette réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (02/02/2022)

M. BROERS choisit l'abstention quant à la validation de ce dernier PV. En cause : son offusquement quant au caractère « consultatif » de la CLDR, impliquant dès lors un droit de regard pour la Commune via une possibilité de relire (c'est-à-dire corriger, annoter et valider avant envoi à tous) les PV de CLDR. Après ré-explication et bien que le GREOVA justifie qu'il n'en est rien car toutes les Communes en ODR fonctionnent ainsi (CLDR signifiant pour rappel « Commission Consultative de Développement Rural »), M. BROERS considère encore qu'il s'agit d'un manque de neutralité de la part des agents du GREOVA, qu'il juge erronément « sous pression » communale.

Pour rappel, les agents du GREOVA (Mmes LACASSE, NOËL et EVRARD) trouvent opportun, pour la bonne progression des projets et de l'ODR en général en toute connaissance de causes, de faire relire les PV et comptes-rendus des GT par l'autorité communale (le Bourgmestre étant de surcroît, ici à Sprimont, le Président de la CLDR) car il ne s'agit pas d'agents communaux au courant de tout ce qui se trame au sein des 8 communes qu'ils accompagnent et que ces relectures par les Communes leur permettent :

- 1. De corriger les informations éventuellement mal perçues (elles émanent en effet souvent des citoyens), relatives par exemple à des projets ou démarches administratives bloqués ou en cours, à des lieux-dits, à des points relatifs aux cadastre, CODT ou plan de secteur, etc. ;
- 2. De prendre connaissance des projets identiques ayant déjà été réalisés, étant déjà en cours de réalisation, compromis ou irréalisables, ou ayant été réalisés mais n'ayant pas fonctionné dans le passé pour des raisons légitimes susceptibles de réapparaître.

Tous les autres membres présents valident ce PV, moyennant la prise en compte des remarques suivantes :

- Le tableau des présences présente un problème : il ne distingue pas les membres absents, présents ou excusés. La feuille des présences de cette dernière réunion ayant été égarée, Mme EVRARD et la Commune s'engagent à revérifier le mieux possible ces présences. Chaque membre qui ne verrait néanmoins toujours pas son nom apparaître parmi les présents sur le PV corrigé est invité à le communiquer à la Commune ou au GREOVA pour qu'ils puissent procéder au mieux à cette correction.
- M. DEBARSY s'étonne de ne pas voir apparaître son intervention relative à la diminution du nombre de projets discutés en GT par rapport au nombre de fiches-projets proposées au sein des 3 lots, ainsi que de la réponse du GREOVA quant au caractère consultatif des GT et de la CLDR. Mme EVRARD s'engage dès lors à rajouter le paragraphe suivant à cet effet :

« M. DEBARSY souhaite comprendre pourquoi certains projets pourtant discutés en groupes de travail (une quarantaine en tout) n'apparaissent plus au sein de cette liste. Mme EVRARD lui répond que la Commune et le GREOVA observent toujours les documents issus de ces consultations citoyennes (GT comme CLDR) avant de dresser cette liste officielle à proposer à la CLDR : en effet, après les GT, certains projets ont parfois fusionné avec d'autres, se sont parfois finalement retrouvés dans le lot 0, ont été considérés comme non éligibles au DR, ou se sont (plus rarement) vus supprimés pour raisons légitimes (toujours précisées dans les comptes-rendus des GT envoyés à tous les participants). Mme EVRARD rappelle en effet qu'il s'agit de réunions consultatives et que les Communes en ODR gardent dès lors un droit de regard sur la progression ou non des projets qui leur sembleraient inadéquats, inutiles ou impossible à réaliser/gérer. »

2. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 1, 2 et 3

Bien que tout soit encore modifiable par la CLDR, les agents du GREOVA soumettent aux membres une suggestion de priorisation des fiches-projets au sein de chaque lot. Cette dernière repose sur le ressenti des agents lors des GT en termes de *desideratae* citoyens, sur l'urgence se faisant déjà sentir quant à certains projets, ainsi que sur le caractère peu ou très éligible des projets par le SPW *Direction du Développement rural* (qui sera pour rappel le principal pouvoir subsidiant de ces projets pendant 10 ans).

Mme EVRARD rappelle que malgré cette priorisation, à l'exception de la fiche 1.1 qui sera celle à activer en premier auprès du DR (à présenter d'ailleurs en même temps que la défense du PCDR devant le *Pôle d'Aménagement du Territoire*), le DR se montre généralement souple, au cours des 10 années du PCDR, lorsqu'une opportunité ou une raison légitime pousse la Commune et sa CLDR à vouloir activer une fiche hiérarchisée en fin de liste plutôt qu'une autre classée au début. Il en va d'ailleurs de même pour l'activation d'une fiche du lot 2 (ou 3) par exemple, avant une fiche du lot 1 (ou 2). Rappelons aussi qu'il serait de toute façon difficile financièrement pour une Commune de pouvoir assumer sur 3 ans (l'échéance sur 10 ans, prévue trop abstraitement par le DR, pour la réalisation des fiches du lot 1) toutes les quotes-parts communales relatives aux projets classés en lot 1 (car pour rappel il s'agit souvent des projets les plus onéreux).

Le tableau ci-dessous reprend cette suggestion de priorisation, ainsi que les remarques et demandes de modifications des membres de cette CLDR.

Remarque : les remarques ou questionnements digressifs ou hors sujet sont par contre donnés à lire, lorsqu'ils concernent la Ruralité, au point 4 *Divers* de ce PV.

Fiche-projet	Pré-priorisation (suggestion GREOVA)	Justification du choix du lot <ul style="list-style-type: none"> Justification de la hiérarchisation au sein du lot + Subsidés allouables par le DR dans le futur selon la nature du projet	Priorisation finale de la CLDR
LOT 1			
FP08 : BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l’arrière du bâtiment	1	Projet de grande envergure + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade <ul style="list-style-type: none"> Comité motivé Nécessité et urgence par rapport aux normes Jeunesse/convivialité Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si <i>Energie</i> (Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial</i>) <p>⇒ CLDR : Accord sur l’urgence ; beaucoup de jeunes sont concernés au sein de ce lieu encadré par des animatrices à mi-temps ; rien n’y a en effet évolué depuis des années.</p>	1
FP10 : SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village	2	Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un bureau d’études <ul style="list-style-type: none"> Comité de quartier impliqué Intervention d’un promoteur privé (+ de moyens) Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial (sans voiture)</i> Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si <i>Espace public avec voitures</i> <p>⇒ CLDR : Les pourtours et le centre de la place sont les parties qui ne sont pas prises en charge par le promoteur privé déjà en charge des lieux ; elles peuvent donc incomber au DR pour compléter ce beau projet déjà amorcé par ce promoteur (dans le cadre de 2 lotissements voisins) et par le Comité des 3 villages.</p>	2
FP19 : FLORZE, Remplacer l’actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens	3	Projet d’envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade <ul style="list-style-type: none"> Espace fédérateur Salle insalubre : urgence Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial</i> <p>⇒ CLDR : Accord sur l’urgence de ce bâtiment qui n’est désormais plus du tout aux normes (inexploitable). Explication communale quant à la difficulté technique comme budgétaire de le rénover, d’où l’idée de l’abattre pour y créer une zone extérieure avec préau.</p>	3

<p>FP12 : GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul</p>	<p>4</p>	<p>Projet de grande envergure + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle déjà très prisée et fonctionnelle (pas d'urgence) <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial</i></p> <p>⇒ CLDR : Salle louée au moins 1 fois par semaine (entre 200 et 250 €) et gérée par une asbl. Cette dernière n'apportera aucun fond malgré les rentrées générées par les locations régulières : en effet la salle n'est pas louée très cher et seuls les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, nettoyage ...) sont couverts par les rentrées. Malgré cet aspect très fréquenté (il n'existe en effet pas d'autre salle citoyenne dans la vallée de la Vesdre), cette salle a néanmoins elle aussi subi les déboires financiers liés à la pandémie covid-19. C'est la seule salle fonctionnelle parmi les 3 faisant l'objet du lot 1 : en 4^e place donc, car moins de carences donc d'urgence.</p> <p>Toujours en lien avec l'aspect convivial à développer à proximité de Dolembreux, où il existe peu de terrains communaux disponibles, M. KHUAT DUY demande si, à l'instar de la ZACC d'Andoumont (qui a pu bénéficier d'un changement au plan de secteur), une petite partie de la ZACC de Dolembreux ne pourrait pas servir à la création d'une plaine de jeux/espace communautaire (accessible non pas seulement à l'école comme c'est déjà le cas avec l'unique aire de jeux, mais à tout le village). Il s'avère qu'aujourd'hui que le Ministre Willy BORSUS refuse de céder la « réserve » que représente une ZACC lorsque la Commune concernée dispose encore d'un potentiel urbanistique d'habitat. M. KHUAT DUY précise qu'il s'agirait ici non pas d'habitat mais d'un petit espace communautaire utile à l'arrière de l'école de Dolembreux. M. DELVAUX rajoute que si les citoyens de Dolembreux sont en effet demandeurs de ce genre d'espace, beaucoup craignant les nuisances se sont aussi malheureusement montrés réticents à ce qu'un tel lieu soit aménagé juste à côté de chez eux : difficile dès lors de concrétiser ce projet dans le quartier, si ce n'est en effet dans une petite partie de cette ZACC, ce qui n'est pas gagné. M. DELVAUX propose néanmoins d'interroger le Ministre BORSUS à ce sujet. Il va aussi</p>	<p>4</p>
--	-----------------	---	-----------------

		<p>vérifier auprès de l'urbanisme qui s'était à l'époque occupé de l'extension du 1^{er} périmètre de l'école de Dolembreux.</p> <p>Mme EVRARD rajoute que ce genre de projet localisé pourrait tout à fait trouver au cours des 10 ans du PCDR concrétisation dans la fiche 3.4 ou 3.8 si un terrain privé venait à être mis en vente et ainsi pouvoir devenir communal à proximité.</p>	
LOT 2			
<p>FP11 : TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial</p> <p>⇒ <u>Nouvel intitulé proposé</u> : Réaménager le site du Tultay dans son entièreté, y amener plus de convivialité et multiplier ses accès dans une optique de développement de la mobilité douce (dupliquée en lot 0)</p>	1	<p>Projet d'envergure moyenne incombant en partie à <i>Infrasports (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidie)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> FP en LOT 0 en cours, il semble adéquat de poursuivre assez rapidement avec la suite de l'aménagement du site <p><i>Max. 80% : 400 000 / total 500 000 € si Espace convivial</i> <i>Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si Mobilité douce</i></p> <p>⇒ CLDR : Bien que l'intitulé change et se précise en faveur d'une éligibilité par le DR, le périmètre concerné est toujours celui du parcours vitae. La Commune a déjà procédé à des améliorations au sein du site très complet du Tultay mais souhaiterait encore développer ses liens avec les clubs de sport des alentours.</p>	1
<p>FP03 : ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines</p>	2	<p>Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de la mobilité douce +++ : projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes <p><i>Max. 80% : 680 000 / total 850 000€ si communal : Mobilité douce</i> <i>Max. 90% : 765 000 / total 850 000€ si transcommunal : Mobilité douce</i></p> <p>⇒ CLDR : Intitulé volontairement laissé vague et actuellement impossible à préciser. Projet particulièrement salué par le CLDR. Bien que ce projet ne soit pas classé en 1^{ère} position du lot 2, Mme EVRARD s'empresse de préciser que la mobilité douce est une des catégories de projet les plus subsidiées par le DR et que la Commune pourra à l'avenir la préciser opportunément pour s'en servir de manière concomitante avec des</p>	2

		subsidés qui pourront être prochainement alloués à la Commune dans le cadre de fréquents appels à projets en faveur de la mobilité douce.	
PF09 : LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité	3	<p>Projet d'envergure moyenne car petit espace à aménager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de convivialité : place traversée par une voirie <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial (sans voitures)</i> Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si <i>Espace public avec voitures</i></p> <p>⇒ CLDR : Il s'agit surtout d'une demande de la part des riverains et ne concernant que les bords de la place, le centre de cette dernière devant préserver son rôle de parking (assise d'ailleurs rénovée pour au moins 20 ans). Il ne s'agirait donc que de petits aménagements superficiels pour une minorité de citoyens. Tous considèrent dès lors que cette fiche est secondaire par rapport à celle qui suit, d'où un changement quant à la priorisation suggérée.</p>	4
FP04 : BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels	4	<p>Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu populaire • Installation de la « Bouticlerie » (incl. Club de billard et de vélo) et nouveau resto à proximité <p>Max. 80% : 680 000/ total 850 000 € : <i>Bâtiment de services</i></p> <p>⇒ CLDR : C'est un fait, le tourisme religieux, bien qu'il existe encore à Banneux, pique du nez (bien que tourisme pèlerin avant covid-19 : entre 300 000 et 400 000 visiteurs par an). Ce n'est néanmoins pas une raison de délaissé le site marial, beau et agréable. Un tel projet permettrait de doter le site emblématique d'une autre vocation : moins religieuse, mais plus citoyenne et patrimoniale. Ce nouveau lieu concernerait un grand nombre de citoyens, et pourront concourir à la réussite de ce projet (re)dynamiseur : l'accessibilité des grands parkings du sanctuaire (mais idéalement à fleurir pour les embellir sans devoir toucher à leur revêtement : à cet effet, subside en attente pour végétalisation), le nouvel <i>Office du Tourisme</i> de Banneux bientôt terminé, et la nouvelle brasserie qui sera bientôt inaugurée à proximité. Tous considèrent que cette fiche est prioritaire par rapport à la précédente,</p>	3

		d'où un changement quant à la priorisation suggérée.	
FP05 : ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court	5	<p>Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <p>+</p> <p>Projet éventuellement transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attrait des Sprimontois pour les produits locaux • Projet encore non localisé <p>Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € si <i>Economie</i> (Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si <i>Bâtiment de service</i>)</p> <p>⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	5
FP07 : SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité	6	<p>Projet d'envergure moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motivation du Foyer culturel à dispenser d'un espace ludique et convivial qui servira également aux habitants des logements à appartements <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial OU Biodiversité</i></p> <p>⇒ CLDR : La difficulté de cette réalisation réside dans ce petit bout de terrain privé (passage) à acquérir par la Commune afin de pouvoir s'y rendre par l'arrière sans devoir traverser à pied le <i>Foyer culturel</i>. Cette demande émanant davantage du personnel du <i>Foyer culturel</i> plutôt que des citoyens des GT, la CLDR ne la considère pas comme prioritaire.</p>	6
FP02 : BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants	7	<p>Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à <i>Infrasports</i> (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subsidies incombant majoritairement à <i>Infrasports</i> : mal engagé <p><i>Infrasports ?</i> Dr : Partiellement slmt : Max.80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial</i></p> <p>⇒ CLDR : Projet non prioritaire car incombant davantage à <i>Infrasports</i>. Actuellement le petit groupe d'athlétisme sprimontois doit se retrouver à Aywaille faute de lieu en sa faveur sur le sol communal. Ici il s'agit surtout de créer, comme à Chaudfontaine sur l'ancien site du hockey, un lieu pour les enfants : piste de 200 m max. avec zones distinctes pour sauts et longueurs.</p>	7

<p>FP14 : DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)</p>	<p>8</p>	<p>Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1^{ère} ODR) et anciennement par le CGT, mais récemment sujet au revers du CGT : refus de subsidier le projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promesse de subsides du CGT non tenue <p>CGT: refus du subside envisagé lors de l'ODR 1 Dr : Partiellement slmt : Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial</i> → <i>Quid dès lors ?</i></p> <p>⇒ CLDR : Monsieur DYKMANS, qui représente le CFS, fait remarquer à Mme EVRARD l'incorrection des arguments trop brièvement rapportés sur le document de travail utilisé en séance et préparé par le GREOVA, justifiant le récent refus de subside du CGT:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « <i>Comité vieillissant</i> » : terme inélégant car encore très actif et doté de forces vives comme en atteste la récente création du musée du CFS ; 2. et « <i>Pas de liaison entre CFS et CIP prévue</i> » : note totalement inexacte car un vieux bus se charge de véhiculer les visiteurs entre les deux lieux depuis 1987 !. <p>Mme EVRARD, qui reconnaît la motivation soutenue des bénévoles du CFS depuis des années, regrette la maladresse du GREOVA et tente néanmoins en guise d'excuses de justifier ces annotations : l'idée était de préciser pour les membres les récentes motivations du CGT venant de refuser sa participation au projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il s'agit d'une attraction touristique et d'un musée gérés par des bénévoles et non par une RCA ou par des employés, ce qui ne résonne pas pour le CGT avec une promesse de pérennité ; 2. La note « <i>Pas de liaison entre CFS et CIP prévue</i> » induisait l'absence de liaison « ferroviaire » entre les deux lieux et pas d'une liaison « tout court ». <p>!! M. DYKMANS souhaiterait néanmoins savoir ce qu'il advient dès lors de la promesse de subside du DR datant du précédent PCDR (Ministre COLLIN) en faveur de ce projet. Sera-t-il encore allouable si le CGT se retire (irréalisable comme initialement prévu faute de budget communal suffisant à cet effet), au moins pour améliorer le</p>	<p>8</p>
--	----------	--	----------

		<p>point de départ de la ligne (avec idéalement une toilette) ?</p> <p>⇒ Suite au Comité d'accompagnement du GREOVA qui s'est tenu le 23 juin auprès de la DDR, bonne nouvelle : le DR attend une réaction rapide de la part de la CLDR, du CFS et de la Commune afin de voir avec eux ce qu'il est tout de même possible de faire en ces lieux avec le subside escompté. Le GREOVA ne manquera pas de prévoir une réunion à cet effet dès la rentrée de septembre 2022.</p> <p>M. DYKMANS a par contre appris qu'un dossier de candidature du CFS, relatif à la demande de restauration d'une locomotive à vapeur, avait été accepté.</p>	
LOT 3			
<p>FP13 : ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique</p>	1	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> FP en LOT 0 en cours, il semble adéquat de poursuivre assez rapidement avec la suite de l'aménagement du site <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Biodiversité</i></p> <p>⇒ CLDR : Le <i>Plan Climat</i> de la Commune travaille déjà à ce genre de réalisations peu onéreuses, comme en atteste la récente mare avec son arbre renversé créée le long du <i>Chemin vicinal 35</i>. Les citoyens saluent les nombreuses cigognes qui sont attirées ou de passage à Sprimont.</p>	1
<p>FP06 : ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région</p>	2	<p>Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet encore non localisé <p>Max. 60% : 510 000 / total 850 000 € : <i>Economie</i></p> <p>⇒ CLDR : M. DUCHATELET propose qu'un tel espace puisse aussi être créé dans les locaux de la salle communale <i>Saint Martin</i> qu'il représente. Cette salle cherche actuellement à diversifier ses activités.</p>	2
<p>FP15 : ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)</p>	3	<p>Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans l'optique d'un développement de la mobilité douce (FP03 du LOT2), il paraît judicieux de mettre aussi cette FP en priorité <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial</i> Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € si <i>Mobilité douce</i></p> <p>⇒ CLDR : concerne plus l'OT que le DR (implique un subside du CGT)</p>	3

<p>FP18 : ENTITE, Redynamiser les villages en y créant un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social</p>	<p>4</p>	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande vive des Sprimontois pour plus d'espaces conviviaux <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € si <i>Espace convivial (sans voitures)</i> Max. 60% : 300 000 / total 500 000 € si <i>Espace public avec voitures</i></p> <p>⇒ CLDR : Il est demandé, en plus du parcours vitae du Tultay et de la place du Vieux bac de Sprimont, que les villages de Banneux et de Dolembreux soient bien mentionnés dans le descriptif des lieux potentiels concernés par cette fiche, présentée de manière volontairement large à ce stade.</p>	<p>4</p>
<p>FP20 : ENTITE, Créer un espace intergénérationnel ludique</p>	<p>5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle proposition communale : change d'une simple plaine de jeux • Projet très large • À définir selon les opportunités <p>Max. 80% : 680 000 / total 850 000 € : <i>Bâtiment de service ?</i></p> <p>⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	<p>5</p>
<p>FP16 : ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)</p>	<p>6</p>	<p>Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte déjà développée en LOT 0 • Actions encore non définies <p>Max. 80% : 200 000 / total 250 000 € : <i>Prestations stratégie ?</i></p> <p>⇒ CLDR : La charte de la ruralité a été récemment finalisée et est enfin consultable.</p>	<p>6</p>
<p>FP01 : ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité</p>	<p>7</p>	<p>Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade <p>Max. 80% : 400 000/ total 500 000 € : <i>Espace convivial OU Environnement</i></p> <p>⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	<p>7</p>
<p>FP17 : ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité</p>	<p>8</p>	<p>Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures</p> <ul style="list-style-type: none"> • FP très large, pas encore de localisation • Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures <p>Max. 60% : 150 000/ total 250 000 € si <i>Terrain nu</i> Max. 60% : 300 000/ total 500 000 € si <i>Terrain bâti</i></p> <p>⇒ CLDR : Pas de remarque.</p>	<p>8</p>

3. Divers

- Afin de cerner si les projets du lot 1 pourraient être tous concrétisés sur 10 ans, et après avoir pris connaissance des récents changements importants du DR en termes de financement des projets des PCDR (nouvelle circulaire ministérielle du DR de 2020), plusieurs membres de la CLDR souhaitent savoir comment s'appliquera au cours des 10 ans du nouveau PCDR la répartition budgétaire du DR entre les Communes concernées par un PCDR. Mme EVRARD répond qu'aux derniers dires de la Direction du DR, la Ministre Céline TELLIER envisagerait à l'avenir de rendre plus équitables les sommes totales allouées aux différentes Communes au cours de leur ODR respective. Ceci nécessite cependant la condition la logique que ces Communes en PCDR se montrent pro-actives durant les 10 ans de leur PCDR pour la concrétisation de ce dernier (celles qui ne demandent rien ou peu n'auront forcément rien ou se verront peu subsidiées) ; il arrive néanmoins que ce soit le cas lorsque les Communes ne peuvent pas honorer les quotes-parts communales des projets, même lorsqu'un subside du DR est possible.
- M. BROERS souhaite savoir si la ZACC d'Andoumont ayant bénéficié d'un changement au plan de secteur est déjà devenue officiellement une zone d'habitat et le cas échéant si des permis de bâtir y sont déjà en cours. M. DELVAUX lui répond qu'une partie de cette ZACC est affectée définitivement en zone agricole en compensation d'une même surface reprise dans l'extension du zoning de Damré et une autre partie en zone d'habitat, mais qu'aucun dossier n'a vraiment été déposé et que la Commune a déjà émis plusieurs refus suite à certaines demandes relatives à des zones d'implantation.
- M. BROERS souhaite savoir ce qu'il en est de la voie douce prévue entre Louveigné et Banneux ; M. DELVAUX lui répond qu'elle sera asphaltée pour la rendre praticable pour différents usagers (piétons, cyclistes, poussettes, ...). La demande de permis d'Urbanisme est en cours.
- Il est demandé si les travaux de l'*esplanade* de Banneux sont désormais terminés. C'est bien le cas et les membres qui l'ont vue terminée saluent cette rénovation. Le *Conseil Communal des Enfants* vient d'ailleurs de faire une demande quant à la prochaine installation de grands pions à faire bouger sur un échiquier géant à dessiner au sol, afin que les enfants puissent y jouer aux *Dames* en grandeur nature.
- Toujours concernant Banneux, la CLDR souhaite savoir ce qu'il en est du projet de création d'un grand parking du côté de l'*avenue Paola*. Il se peut que le coût important de ce parking fasse finalement l'objet d'un partenariat public/privé, ce qui impliquerait dès lors un parking payant (analyse du projet en cours). Une telle réalisation ferait néanmoins éclater l'accotement présent tout autour.
- M. BROERS mentionne que lors d'une réunion citoyenne du *Mouvement Citoyen de Sprimont*, les habitants du vieux village de Banneux se sont montrés désireux de conserver la surface de leur parking, mais y voir un peu plus de verdure et de fleurs, et moins de camionneurs (non locaux de surcroît). Ces derniers, bien qu'ils soient régulièrement invités par la Police à se garer le long de l'*avenue Paola* (lieu de parage qui leur occasionne malheureusement des dégradations fréquentes sur leur véhicule), ont en effet une fâcheuse tendance à y retourner, et leurs manœuvres nocturnes et matinales au sein du parking gênent les villageois.

- M. BROERS propose que les panneaux *Covoit Stop*, devenus inutiles suite à la chute du concept en désuétude depuis que sa gestion a été reprise par le *Province de Liège*, soient remplacés par des panneaux plus sympathiques : un message relatif à la mobilité par exemple, ou à l'environnement, ou encore un QR code à scanner menant à la consultation de la *Charte de la Mobilité*.
- M. KHUAT DUY demande à la Commune et au GREOVA que la date des prochaines CLDR puisse être désormais communiquée plus tôt par courriel aux membres, et ce même avant l'envoi de l'ordre de jour, afin de pouvoir s'organiser au mieux et honorer les prochaines CLDR de sa présence. Au regard du trop peu de membres présents en cette réunion, l'idée semble opportune.
- La société *Hydrogaz* qui s'est installée sans autorisation communale à proximité de la *salle saint Martin* a été sommée par le responsable qui la représente ici, Monsieur DUCHATELET, de quitter les lieux avant le 30 juin.